

Coalition Suisse pour la Diversité Culturelle Schweizerische Koalition für kulturelle Vielfalt

EN CONSTITUTION

Compte-rendu de la réunion du 29 avril 2005 à Berne au siège de la Commission suisse pour l'UNESCO

Liste des présents et excusés en annexe

La réunion était organisée par Claudia Buess de la Déclaration de Berne et par Diego Gradis de Traditions pour Demain, deux organisations qui, en association avec la Commission suisse pour l'UNESCO, mènent depuis l'été 2004 la consultation des secteurs de la culture de la société civile suisse sur l'avant-projet de Convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité culturelle.

Elle avait un double objectif :

- informer sur les expériences de coalitions pour la diversité culturelle dans d'autres pays d'Europe ; à cet effet M. Pascal Rogard, Président de la Coalition française pour la diversité culturelle et Directeur général de la Société française des Auteurs Compositeurs Dramatiques (SACD) avait été invité ;
- établir les bases d' une éventuelle future Coalition Suisse pour la Diversité Culturelle.

1/ Expériences européennes de coalitions pour la diversité culturelle

Pascal Rogard a rappelé les différentes étapes des négociations commerciales multilatérales depuis l'Uruguay Round, et ce qui a conduit à la création, d'abord au Canada, puis ailleurs dans le monde des coalitions pour la diversité culturelle, aujourd'hui au nombre de 24. Récemment s'est constitué le Comité européen de liaison des coalitions pour la diversité culturelle qui réunit les coalitions allemande, belge (francophone), espagnole, française, finlandaise, hongroise, irlandaise, italienne (en constitution) et slovaque.

Il a ensuite souligné l'importance de ces coalitions tant dans le contexte des négociations à l'UNESCO, à l'OMC ou lors de négociations bilatérales, que par rapport aux situations spécifiques des professionnels de la culture dans chacun des pays concernés. Parmi les principaux éléments apportés par Pascal Rogard, on retiendra les suivants :

- Les concessions sur la culture faites par les Etats dans le cadre de négociations commerciales sont irréversibles. Elles constituent des engagements internationaux, à la différence des dispositions nationales législatives ou réglementaires sur lesquelles il est toujours possible de revenir unilatéralement.
- Commercialement, hors mis pour les USA, le secteur de la culture ne pèse pas lourd dans les négociations commerciales. Par conséquent la tendance pour les Etats est

de brader la culture contre d'autres secteurs des services qui ont économiquement plus de poids, comme par exemple la finance, l'agriculture, l'assurance, les télécom.

- Si le secteur de la culture est d'un poids faible sur le plan économique et commercial, il est par contre très sensible politiquement, et l'écho médiatique sur les questions culturelles peut peser de manière importante sur les choix politiques.
- Dans le cadre du cycle de Doha, la réglementation des services non seulement se préoccupe des barrières qui viendraient à freiner le libre échange (quotas, droits de douane, etc.), mais aussi de la possibilité pour les Etats d'accorder des subventions. Or, ceci toucherait très directement les professionnels de la culture.
- La mobilisation des professionnels de la culture, par exemple dans le cadre des coalitions pour la diversité culturelle, a démontré une grande efficacité pour amener les Etats à reconsidérer certaines concessions qu'ils étaient prêts à faire dans le cadre de négociations multilatérales ou bilatérales.
- Le fait pour un pays d'avoir une coalition, et donc d'être en lien avec d'autres regroupements à l'étranger, permet souvent pour les secteurs concernés d'obtenir des informations qui parfois filtrent plus facilement à l'étranger que dans son propre pays, sur des négociations commerciales en cours d'autant que celles-ci sont souvent tenues secrètes jusqu'à leur aboutissement. Ceci se vérifie d'autant plus dans les pays à structure fédérale, le cas des chaînes de TV en Allemagne ayant démontré cette efficacité d'un système de veille.
- Les professionnels de la culture dans l'UE sont probablement mieux protégés que ceux en Suisse, compte tenu à la fois du poids plus important que pèse le secteur de la culture au niveau communautaire, et ensuite parce que les modes de prise de décisions communautaires accordent une protection spéciale au secteur de la culture (Traité de Nice – règle de l'unanimité). Par ailleurs il y a une capacité de mobilisation et une circulation de l'information entre les pays de l'UE qui n'existera pour la Suisse aussi longtemps qu'elle ne sera pas liée aux autres regroupements européens.

En conclusion, Pascal Rogard a vivement recommandé aux professionnels de la culture en Suisse de s'organiser, de constituer rapidement une coalition (compte tenu des échéances rapprochées des négociations en cours), afin de pouvoir bénéficier de la synergie des coalitions au plan international et particulièrement au niveau européen. Il a enfin souligné l'intérêt que représenterait une coalition en Suisse, siège de l'OMC et a indiqué qu'il serait heureux d'apporter ses conseils et ses orientations s'il était consulté.

2/ Vers une Coalition Suisse pour la Diversité Culturelle

Après divers échanges entre elles, les organisations présentes à la réunion sont arrivées à la conclusion qu'il était important et urgent de convoquer une prochaine réunion plus élargie des professionnels suisses de la culture pour décider et procéder à la constitution prochaine de la Coalition Suisse pour la Diversité Culturelle.

Certaines personnes présentes ont exprimé leur préoccupation relative à la disponibilité et au financement nécessaires à la création d'une telle coalition. Pascal Rogard a rassuré sur ce point en décrivant certains processus de coalitions en Europe qui, pour la plupart, ont nécessité ni budget - ou sinon très modeste - ni structure spécifique, mais plus la motivation face à l'enjeu, la définition d'objectifs clairs et le partage organisé des tâches.

A été soulignée l'importance qu'un groupe restreint de quelques personnes et organisations se retrouvent pour définir rapidement un avant-projet de plan d'action et un agenda pour la coalition qui serait proposée ensuite aux organisations suisses des professionnels de la culture. Sur la base de ce document, celles-ci après s'être consultées à l'interne se retrouveraient avec un mandat clair pour créer la coalition.

Il a été jugé essentiel que les différents secteurs de la culture tant du spectacle vivant que celui des industries culturelles soient associés dès le début au processus. Une mention particulière a été faite des réseaux publics de radio et télédiffusion, ainsi que du secteur des éditeurs, hélas retenus ce jour-là par le Salon du Livre de Genève.

Les participants ont enfin exprimé leurs remerciements à Pascal Rogard pour être venu de Paris exprès pour partager ses expériences et pour réfléchir avec les personnes et organisations présentes aux options possibles pour la suite à donner au processus. Ils ont également exprimé leur reconnaissance à la Commission suisse pour l'UNESCO pour avoir soutenu l'initiative de cette réunion et avoir permis qu'elle se tienne dans ses locaux à Berne.

ANNEXE

Personnes et organisations présentes :

CIOFF	Renz	Cyril
Comedia	Ludwig	Wolf
Erklärung von Bern	Buess	Claudia
Infosud	Vann	Carole
ITI (International Theatre Institute)	Sellier	Veronika
Kultur und Entwicklung	Abbühl	Mauro
Société suisse des auteurs	Champion	Claude
SUISA	Meyer	Alfred
Suisseculture	Knauer	Mathias
Traditions pour Demain, Com. CH UNESCO	Gradis	Diego
Traditions pour Demain	Gradis	Christiane
VTS (Vereinigte Theaterschaffende Schweiz)	Läubli	Hans

Personnes et organisations excusées :

AAS Associations des Archivistes Suisses	Kellerhals	Andreas
ASTEJ (Association des artistes visuels)	Widmer	Esther
Autorinnen und Autoren der Schweiz	Schmid	Peter
Commission Suisse pour l'Unesco	Mathieu	Nicolas
ICOM Suisse	Brülisauer	Josef
ICOM Suisse	Terrier	France
Memoriav	Deggeler	Kurt
ProCinéma	Berger	René
SMV / USDAM / Schweiz. Musikerverband	Santschi	Beat
SRG/SSR/Idée Suisse	Diserens	Dominique
SRG/SSR/Idée Suisse	Münch	Jean-Bernard
Union internationale des éditeurs	Sörensen	Antje
Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz	Bishop	Iris